

Je sors de maternité...

mes rendez-vous

Tampon établissement
ou professionnel de
santé

Si je sors « précocement »

▶ Mon 1^{er} rendez-vous de suivi dans les 24h après ma sortie de maternité, auprès d'une sage-femme :

à domicile à la PMI au cabinet, adresse :

☞ Le / / à h

☞ Nom de la sage-femme :

☞ N° de téléphone : / / / /

▶ Mon 2^{ème} rendez-vous de suivi avec sage-femme ou puéricultrice de PMI :

☞ Le / / à h

▶ Mon 3^{ème} rendez-vous de suivi avec sage-femme ou puéricultrice de PMI (si besoin) :

☞ Le / / à h

▶▶ **Les rendez-vous pour mon enfant**, 6 à 10 jours après sa naissance (de préférence avant 8 jours si l'examen de sortie du bébé a eu lieu avant 48 heures), puis tous les mois, auprès d'un pédiatre ou d'un médecin généraliste ayant l'expérience des pathologies du nouveau-né¹

☞ 1^{ère} consultation prévue le / / à h

☞ Nom du pédiatre ou du médecin généraliste :

☞ N° de téléphone : / / / /

☞ Adresse :

▶▶▶ Ma consultation post-natale entre 6 et 8 semaines après mon accouchement :

☞ Le / / à h

☞ Nom du professionnel² :

☞ N° de téléphone : / / / /

☞ Adresse :

Si besoin, je prévois avec ma sage-femme (ou un kinésithérapeute) les séances de rééducation périnéale.

1. Informez-vous auprès de votre médecin traitant ou de votre sage-femme

2. Sage-femme ou médecin

Ce dont je peux bénéficier

▶▶ **Un entretien post-natal** : proposé préférentiellement durant la deuxième semaine de mon retour à domicile, il est réalisé avec une sage-femme, pour aborder mon vécu de l'accouchement et m'apporter un soutien durant les premières semaines à la maison. 2 séances remboursées.

▶▶ **Des visites ou consultations supplémentaires** : selon mes besoins et l'appréciation du professionnel en charge de suivi.

▶▶ Si j'ai choisi d'allaiter, un **soutien à l'allaitement maternel** est possible, par un professionnel (sage-femme, médecin, puéricultrice, consultants en lactation, associations d'allaitement).

